

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2347, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTRÉAL, Can.**

Vol. VI

MONTRÉAL, AVRIL 1905

No 4

LES ASSOCIATIONS DE MARCHANDS

Nécessité d'en faire partie

La délégation des commerçants qui s'est rendue le mois dernier à Ottawa pour demander aux ministres du gouvernement fédéral de débarrasser les marchands de l'exploitation des timbres est une preuve entre mille de ce que peut faire l'union.

Bien qu'aucun résultat tangible ne soit venu prouver que l'objet de la délégation a été atteint, on nous permettra de croire que le gouvernement ne voudra pas longtemps laisser peser sur le commerce de détail un joug qu'il est de son devoir de briser.

Les ministres n'ont pas caché qu'ils étaient impressionnés par la démarche des délégués et par leur nombre. Ils savent que des hommes d'ordre, de travail, de progrès ne peuvent se déplacer en aussi grand nombre et abandonner leurs affaires sans un motif sérieux, grave.

C'est pourquoi ceux qui dirigent les destinées d'un pays, prêtent volontiers dans tous les pays l'oreille aux plaintes et aux revendications des commerçants.

C'est pourquoi également nous saurions trop recommander aux marchands de s'unir. Ils ont des associations et beaucoup n'en font pas partie. Ceux qui en font partie négligent souvent de venir aux réunions et quelques-uns mêmes poussent la négligence au point de ne pas payer leurs cotisations.

Il ne manque pas de circonstances, comme dans la question des timbres de commerce, dans lesquelles les marchands éprouvent le besoin de se sentir les coudes, de serrer les rangs et de faire une démonstration pour obtenir justice.

Nous savons bien que quand le danger est menaçant, quand le péril est grand il suffit de faire appel à la solidarité des commerçants pour les voir se lever comme un seul homme et agir. Mais que de temps perdu souvent, que de désastres, que de ruines, que de pertes avant qu'une action commune ait été prise.

Preignons encore la question des timbres de commerce comme exemple. Est-ce que les commerçants ne se seraient pas débarrassés de cette plaie depuis longtemps, si les diverses associations de marchands avaient voulu, avaient pu s'entendre. Le malheur est qu'aucune de ces associations ne réunit dans aucune de ses assemblées la moitié, le tiers, le quart même de tous ceux qui devraient en faire partie. Nous avons la conviction que, si une de ces associations seulement avait pu réunir un jour deux cents ou trois cents membres et provoquer une discussion approfondie sur la vente et la distribution des timbres de commerce, la question serait maintenant vidée. Il aurait suffi d'une branche de commerce pour entraîner toutes les autres à sa suite.

Il est certain que dans cette question des timbres de commerce on finit par où on aurait dû commencer. Nous posons en fait qu'on aurait commencé par le commencement, c'est-à-dire par s'adresser au gouvernement fédéral, si les commerçants avaient eu conscience de la force qu'ils possèdent quand ils s'unissent dans un but d'intérêt commun.

On nous affirme que certains magasins de détail à Montréal paient autant de taxes municipales que des magasins de gros et qu'ils sont surtaxés. Peut-être les propriétaires de ces magasins ont fait des réclamations personnelles dont il n'a pas été tenu compte; peut-être ces mêmes commerçants ne font pas partie de la Société des Détailliers et peut-être aussi ne songent-ils pas que la Société pourrait et devrait s'occuper utilement de veiller à ce que les taxes soient plus justement ou plus équitablement réparties.

Il existe des Associations de commerçants ailleurs que dans la province de Québec. Nous avons eu l'occasion de converser il y a quelque temps avec un des officiers d'une Association de Commerçants d'une ville de l'Ouest et il nous faisait observer que dans sa ville tous les détailliers, à proprement parler, faisaient partie d'une association. Mieux encore, tous les membres à moins d'empêchement grave se rendent aux assemblées, ils s'en font un devoir, ils savent que s'ils passent une heure à discuter des intérêts du commerce avec leurs collègues, cette heure en vaut deux au moins de celles qu'ils passent au magasin.

Pourquoi n'en serait-il pas de même dans notre province? est-ce que les commerçants ont moins de questions à étudier, à discuter et à débattre ici qu'ils n'en ont ailleurs?

Nos marchands savent à quel point s'en tenir à ce sujet; c'est parcequ'ils le savent qu'ils devraient s'unir, faire partie d'associations, assister aux assemblées et y apporter leurs lumières et leurs votes.

LES TIMBRES DE COMMERCE

Le dernier mot n'est pas dit

En vertu d'un jugement récemment rendu par la Cour d'Appel, il appert que la Législature Provinciale aurait outrepassé ses pouvoirs en votant une loi qui permet aux municipalités d'abolir par règlement la distribution et la vente des timbres dits de commerce.

Fortes de ce jugement les compagnies de timbres sont plus que jamais agissantes et remuantes. Mais tout n'est pas dit pour elles et leur cri de victoire ressemble passablement au chant du cygne.

Car nous ne pouvons pas douter un seul instant que le gouvernement fédéral, en présence des réclamations unanimes du commerce, tarde à mettre fin à une outrageante exploitation qui n'a que trop duré.